

Voici quelques-uns des principaux exemples de fixation des prix au cours de la dernière décennie:

1951—*Canadian Bakeries, McGavin's, Weston's*, et leurs filiales trouvées coupables de fixation des prix sur une grande échelle.

1951—La société *Eddy Match* et cinq entreprises moins importantes, trouvées coupables de fixation des prix et d'atteinte à la liberté du commerce.

1953—*Northern Electric, Canadian General Electric*, et sept autres sociétés reconnues coupables d'avoir fixé les prix.

1954—Dix sociétés de Vancouver trouvées coupables de conspiration en vue d'empêcher la concurrence dans la vente de gros papier.

1954—Trente vendeurs d'essence au détail à Vancouver trouvés coupables de fixation des prix (le droit d'appel leur a été accordé plus tard, en raison d'un point de pure forme).

1959—Douze magasins à succursales multiples aux États-Unis, y compris des sociétés géantes comme les *Safeway Stores*, accusés, par un grand jury fédéral, d'avoir fixé des prix.

1960—Dix-neuf des fabricants les plus importants d'appareils électriques en Amérique du Nord se sont reconnus coupables de fixation des prix et d'adjudication convenue, portant sur des ventes de deux milliards de dollars par an. Il y a eu, en tout, 72 plaidoiries «coupables», et 88 déclarations de non défense.

Je voudrais pouvoir penser que, même un gouvernement tory au Canada s'intéresse autant au bien-être des consommateurs du pays et à la santé économique de la collectivité que le parti démocratique des États-Unis, sous l'égide du président Kennedy, et qu'il fait preuve d'autant de courage qu'en a montré récemment cette dernière administration.

Le budget présenté à la Chambre dénote une piètre gérance. Le ministre prédit une augmentation de 7 p. 100 dans le produit national brut. Mettons que le ministre ait raison dans ses pronostics. Comment alors peut-il prédire un déficit de 800 millions de dollars? Ces deux éléments ne concordent pas. Si le produit national brut doit s'accroître de 7 p. 100, un déficit serait inexcusable. Cependant, le ministre nous annonce qu'il s'attend à un déficit sans précédent dans l'histoire du Canada.

Le ministre appelle ce budget un budget d'expansion. Mais fournit-il une preuve à l'appui de cette désignation? Non, aucune! On a si souvent trouvé qu'il avait tort, jusqu'ici, qu'en l'absence de toute preuve permettant de conclure qu'il s'agit, en effet, d'un budget expansionniste, je crains qu'il ne faille attribuer cette épithète qu'aux souhaits que formule le ministre en son for intérieur.

L'exposé budgétaire n'exprime pas l'espoir qu'il n'y aura plus autant de chômage dans les années à venir. Notre Caisse d'assurance-chômage est presque épuisée. Je tiens à vous rappeler, monsieur le président, que j'ai prédit à la Chambre il y a quelques années que si jamais le pays traversait une grave crise économique, cette caisse, qui s'élevait alors à 900 millions, commencerait à diminuer et

s'épuiserait complètement en peu de temps. A ce moment-là, la Chambre par des huées m'a imposé le silence. On a dit que ma déclaration était absurde et irréfléchie. Pourtant, le gouvernement doit reconnaître aujourd'hui que la Caisse d'assurance-chômage n'est pas conçue, et ne l'a jamais été, pour venir à bout d'une situation attribuable au marasme économique.

Les placements réalisés ou projetés viennent démentir la prédiction du ministre, c'est-à-dire que le produit national brut augmenterait de 7 p. 100. Je vais citer un passage d'un document publié par le ministère du Commerce et intitulé «Placements privés et publics au Canada—Perspectives 1962». Je note qu'au taux actuel du dollar, les placements privés et publics au Canada en 1957 se sont élevés à \$8,717,000, tandis que les placements prévus pour 1962 n'atteignent que \$8,596,000, ce qui représente une diminution. La proportion des dépenses d'immobilisation, par rapport au produit national brut, qui était de 27.3 en 1957, n'a atteint que 23.3 en 1960. Aucune des prédictions sur les placements que renferme le rapport ne justifie le ministre d'annoncer que le produit national brut montera de 7 p. 100. Soit dit en passant, il est écrit à la page 11 du rapport que les entreprises de service augmenteront leurs placements de 200 millions, selon les prédictions, alors que les ministères de l'État accroîtront les leurs de 159 millions, soit un montant global de 379 millions. Il est bien clair que cela représente une diminution dans le secteur privé de notre économie puisque, en 1960, le chiffre global était de quarante-cinq millions. Par conséquent, les faits ne corroborent pas les prédictions du ministre. Voici ce que disait un rapport paru dans le *Globe and Mail* le 27 mars et qui émanait d'Ottawa:

Le Bureau fédéral de la statistique signale que la production industrielle du Canada a accusé un fêchissement en janvier; cette baisse qui survient après dix mois de hausses continues est encore plus sensible qu'aux États-Unis.

L'article continue en ces termes:

Le Bureau fédéral de la statistique annonce aujourd'hui que l'indice de la production industrielle corrigé des variations saisonnières, a fléchi de deux points au Canada, en décembre. Il est passé de 180.7 à 178.6, soit une baisse de 1.2 p. 100.

Selon le Bureau, la production minière a fléchi de 1 p. 100 et l'industrie de 1.7 p. 100 alors que la production d'énergie électrique et de gaz a monté de 3 p. 100.

Les deux-tiers du recul de l'indice de fabrication ont été enregistrés par les biens durables, secteur qui a le plus contribué à la reprise économique remarquée jusqu'ici.

Une autre chose que je reproche au ministre et à son administration c'est qu'il continue la mauvaise gestion de la dette publique. On prévoit que la dette publique augmentera de 800 millions cette année. Dans